COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS

Délibération du bureau prise par délégation

du 26 mars 2012 **n°8** **page 1/1**

RAPPORTEUR : Madame Evelyne AZIHARI

OBJET : **Aliénation d'un véhicule poid lourd – Sortie d'inventaire**

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du renouvellement du parc matériel au service gestion des déchets, il a été procédé, sur l'exercice 2011, à l'acquisition d'un véhicule poid lourd avec un châssis porteur de 26 T de PTAC équipé d'une benne à ordures ménagères. Ce matériel remplace le véhicule benne à ordures, de marque RENAULT, de 2004 et immatriculé 4760 VD 86. La société SEMAT propose la reprise de ce dernier véhicule.

* * * * *

VU l'instruction budgétaire M 14,

VU la circulaire interministérielle CD 6955 du 31 décembre 1996, relative à l'inventaire des actifs,

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 1er février 2010, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

VU l'article 3 alinéa II.3.4 des statuts de la communauté d'agglomération, relatif à la compétence collecte, élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés,,

CONSIDERANT que le véhicule remplacé doit être sorti de l'inventaire,

CONSIDERANT la proposition de reprise du dit véhicule, faite par la société SEMAT,

Le bureau, ayant délibéré, décide :

- de sortir de l'inventaire le véhicule immatriculé 4760 VD 86, enregistré sous le numéro CADE20040004 d'une valeur nette comptable de 0 € au 31/12/2011,
- d'accepter la reprise de ce véhicule, pour un montant de 19 000 €, par la société SEMAT, 335 Avenue Jean Guiton, BP 2033, 17 009 LA ROCHELLE,
- d'autoriser le président, ou son représentant, à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Le montant de la recette sera imputée sur la ligne budgétaire du budget annexe du service gestion des déchets de la CAPC 812.10 / 775 / 3470

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le président de la communauté d'agglomération
Transmis à la sous préfecture, le 28/03/12, n° 2010
Publié au siège de la CAPC, le 29/03/12

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La responsable du service juridique
Emmanuelle ADAM